



Direction Emploi Développement des Décision n° 2023 - 97
Compétences

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé-e de projets et de suivi des Délégations de service public (DSP), cadre expert à la direction des déchets

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des déchets, un emploi de cadre expert 3.2 chargé de projets et de suivi des DSP va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Chargé-e de mission en charge du pilotage du plan de gestion des déchets vert et assure le pilotage global du contrat de délégation de service public Arc en Ciel 2034 :

Pilotage global du suivi de la DSP

- Veiller au respect du contrat par le délégataire
- Assurer le suivi d'exploitation trimestriel pour certaines activités l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un technicien de service
- Suivre les travaux de gros entretien renouvellement et l'actualisation de l'inventaire des équipements en s'appuyant sur l'AMO
- Faire le lien avec la Carène, dans le cadre de la convention de groupement d'autorités concédantes, et animer les instances techniques et de pilotage

- Réaliser le contrôle de cohérence tonnages, valide les facture, suivre les redevances/intéressements/pénalités
- Établir le budget annuel de la collectivité lié à ce contrat, suivre l'exécution du budget, animer le contrôle financier semestriel de la DSP
- Assurer une veille technique sur les activités du site en étudiant
- Veiller à la conformité réglementaire du site
- Établir les projets d'avenants au contrat de DSP et les négocier avec le délégataire dans le cadre posé par la direction
- Suivre les litiges, en lien avec le service juridique de Nantes Métropole
- Mettre en œuvre le plan de communication

Finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion des biodéchets

- Réaliser et piloter l'étude de scénarios technique, économique, juridique et recruter un AMO
- Proposer les orientations à arbitrer
- Etablir le dossier administratif instruit en Préfecture en s'appuyant sur toutes les études qu'il sera nécessaire de faire réaliser dans ce cadre
- Suivre les travaux de réhabilitation/construction et la mise en service des équipements
- Assurer le suivi d'exploitation des équipements réalisés

Décide,

Article 1 : L'emploi de cadre expert 3,2 à la direction des déchets est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 995, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, **09 JAN. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

08 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230109-2023_97DEC-AU
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023